

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 058626 NB INC.	Numéro de permis 2012600	Date d'inspection Le 15 février 2024	
Nom de l'établissement Garderie ABC Deux		Numéro de téléphone (506) 857-8999	
Adresse 82 Drummond Street Moncton NB E1A 2Z2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

L'inspecteur observe les enfants arriver de l'école et se préparer pour la collation. Les enfants ont lavé leur main avant de manger.

Les enfants se sont ensuite préparés pour les jeux libres à l'extérieur. Certains enfants jouent au hockey tandis que d'autres patinent sur la patinoire.

L'exploitante doit s'assurer que le personnel de soutien n'a pas la charge du groupe d'enfants pendant l'absence de l'éducatrice pour aller chercher les enfants à l'arrêt d'autobus.

Aucune non-conformité ne fut donnée lors de l'inspection.

Le ratio est respecté durant l'inspection.

original signé par  
Roxanne Benoit

Le 15 février 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Carmelle Dupuis

Le 15 février 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date